



**PROCHAINES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DIMANCHE 7 JUIN 2009**  
De 8h à 18h à la salle polyvalente

★ **Pourquoi est-ce important de voter ?**

Les élections européennes de juin 2009 offrent aux citoyens européens l'occasion de désigner directement (au suffrage universel direct) les représentants qui agiront en leur nom.

★ **27 pays, 1 élection !**

Les électeurs choisiront pour la France les 72 députés qui les représenteront pendant 5 ans au Parlement européen, les députés étant répartis entre 8 régions électorales.

Pour voter en France, il est nécessaire d'être citoyen de l'Union européenne (UE), âgé de 18 ans, domicilié ou résident de longue durée en France (disposant de la plénitude du droit de vote dans son pays d'origine) et être inscrit sur les listes électorales.

A noter que les citoyens de l'UE doivent choisir pour les élections européennes le pays dans lequel ils souhaitent exercer leur droit de vote, un citoyen communautaire ne pouvant pas voter plus d'une fois pour un même scrutin pour l'élection au Parlement européen.

Du jeudi 4 au dimanche 7 juin 2009, 736 députés au total seront élus pour représenter les 27 états membres de l'UE. Les premières estimations seront disponibles dès le dimanche 7 juin à 20 heures. Les résultats définitifs ne seront connus que le lundi 8 juin à midi.

**MANIFESTATIONS**

**PROGRAMME DES MANIFESTATIONS**

MOIS	JOUR	DATE	ÉVÉNEMENT
MAI		Du 4 au 11	Voyage croisière « Allemagne romantique » - USL
		Samedi 16	Jeu « Tous au cirque » - P'tits clowns
		Dimanche 17	Vélo rail de Gallardon - Nivigella
		Mercredi 20	Soirée Karaoké - Comité des fêtes
		Samedi 23	Sortie Bowling pour tous les âges - Comité des fêtes
JUIN		Mercredi 3	Voyage gymnastique volontaire - USL
		Jeudi 4	Voyage gymnastique volontaire - USL
		Samedi 6	Sortie au Parc Astérix pour les ados - Comité des fêtes
		Samedi 13	Journée « Cyber vidéo » - USL
		Dimanche 21	Repas communal
JUILLET		Dimanche 5	Sortie canoë sur l'Eure - Nivigella
		Lundi 13	Feu d'artifice, bal - Commune ; buvette - Comité des fêtes
SEPTEMBRE		Dimanche 13	Vide-grenier - Comité des fêtes
		Dimanche 27	Journée pêche à la ligne - Nivigella
		A préciser	Assemblée générale - USL
OCTOBRE		Dimanche 4	Visite d'un site majeur du Canal Louis XIV - Nivigella Sortie champignons - Nivigella

Les dates des manifestations de fin d'année vous seront communiquées ultérieurement.



FERME DE CHATILLON ~ LE BOIS D'OLIVET ~ PONCEAUX  
LE CLOS DES CHAMPS ~ LE PUIT MIGNON ~ OUENCÉ  
**SAINT-MARTIN-de-NIGELLES**  
ÉGLANCOURT ~ NIGELLES ~ FERVACHES ~ LES SAULX  
LE COUDRAY ~ LA VILLENEUVE ~ LES GODETS

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N°8

AVRIL 2009

**ÉDITORIAL**



Chères Nigelloises, Chers Nigellois,

C'est une fin d'année 2008 et un début d'année 2009 très denses qui ont retardé la parution de ce bulletin. L'achèvement des différents travaux de 2008 et la programmation des projets 2009 monopolisent tous les conseillers.

L'équipe municipale va donc poursuivre en 2009 la réalisation des engagements qu'elle a pris et continuer de travailler dans l'intérêt général pour le bien de la commune et de ses habitants. Après examen par les différentes commissions, les réalisations suivantes prévues au budget vont être entreprises :

- ▶ travaux de voirie pour améliorer l'état de nos voies communales ;
- ▶ 4 ralentisseurs semblables à celui de Ouencé ;
- ▶ 1 abri voyageur pour les lycéens à La Perruche ;
- ▶ 2 abris voyageurs en remplacement de ceux qui sont vétustes à Eglancourt et à Fervaches ;
- ▶ 1 lieu de rencontre pour nos ados ;
- ▶ 1 parking de 25 places près de l'Arsenal ;
- ▶ le déplacement des services techniques près de la station d'épuration ;
- ▶ la fin des travaux au lavoir des Godets ;
- ▶ l'aménagement du cimetière ;
- ▶ la mise en place de garde-corps sur la passerelle du moulin de Nigelles.

Ainsi que :

- ▶ le remplacement d'une partie du mobilier scolaire ;
- ▶ l'acquisition d'une dameuse, d'une saleuse et la location d'un camion-benne pour les services techniques ;
- ▶ la poursuite des démarches pour l'achat de terrains : agrandissement du cimetière, projet scolaire et station d'épuration.

En ce qui concerne la station d'épuration, l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre sera lancé avant les vacances d'été.

Pour le projet scolaire, nous vous invitons à vous reporter à notre dernière publication « Informations municipales avril 2009 ». Merci à tous ceux d'entre vous qui nous ont apporté leur soutien oralement, par courrier et par mail. Nous y sommes très sensibles. Sachez que nous travaillons sur ce dossier pour le faire avancer le plus rapidement possible.

Le Conseil municipal du 13 février 2009 a pris deux délibérations pour autoriser le maire à ester en justice :

- ▶ pour lever l'anonymat du blog "se moquer de nous" et poursuivre la ou les personnes qui dénigrent systématiquement les actions du maire et des conseillers municipaux qui portent atteinte à leur dignité. L'expertise ayant eu lieu, l'auteur a été identifié : **M. Jean-Jacques Marchier**. Une action en justice est engagée contre cette personne ;
- ▶ contre l'association AC28, représentée par son président M. Jean-Jacques Marchier pour avoir saisi les autorités judiciaires à tort d'une plainte contre le maire pour mise en danger d'autrui à l'église.

Je rappelle à chacune et chacun que le compte-rendu des Conseils municipaux est affiché sur les panneaux municipaux répartis sur la commune. Il est disponible à la mairie le jour de consultation des documents administratifs (le vendredi de 14h à 19h). Vous pouvez également en prendre connaissance sur le site internet de la mairie ([www.villesmdn.fr](http://www.villesmdn.fr)) qui comprend de nombreuses informations concernant la vie de votre commune. N'hésitez pas à le consulter.

Votre maire  
**Roger BOYER**

[www.villesmdn.fr](http://www.villesmdn.fr)

Responsable de la publication : R. BOYER

Dépôt légal à parution. Rédaction coordonnée par la Commission Information et Communication

Conception graphique : J. DUGUÉ

Imprimerie : CHARTRES REPRO

Accueil à la mairie :

Lundi et jeudi : de 14h00 à 16h00

Mercredi : de 9h00 à 11h00

Mardi : de 9h30 à 11h30

Vendredi : de 14h00 à 19h00

☎ 02.37.82.50.13

✉ [mairie-smdn@wanadoo.fr](mailto:mairie-smdn@wanadoo.fr)

Votre maire et vos adjoints vous reçoivent sur rendez-vous.

## BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2009

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général (énergies, petits matériels, fournitures scolaires, restauration scolaire,...)	260 519	Produits de services (cantine, dédommagement personnel,...)	125 600
Charges de personnel	394 850	Impôts et taxes	381 600
Autres charges de gestion courante (indemnités élus, service incendie, subvention CCAS, subvention budget transport,...)	153 479	Dotations et participations (Subventions de l'Etat, du département,...)	255 279
Divers	42 931	Divers (excédent 2008 reporté, logements sociaux,...)	89 300
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>851 779</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>851 779</b>

## INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Emprunt en cours	33 935	Dotations fonds divers (retour TVA, TLE, dons, excédent de fonctionnement,...)	205 024
Terrains nus	200 000	Subventions d'investissement (2/3 des subventions attribuées pour le projet scolaire,...)	738 700
Autres bâtiments publics (abris voyageurs,...)	73 419	Prêt projet scolaire	990 000
Réseau voirie (4 ralentisseurs)	73 000	Divers	5 950
Hangar communal	125 300		
Prêt projet scolaire	990 000		
Provision projet scolaire	228 519		
Divers (parking Arsenal, luminaires, outillage, informatique, solde d'exécution,...)	215 501		
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 939 674</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 939 674</b>

## BUDGET TRANSPORT PRIMITIF 2009

## EXPLOITATION

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général (carburants, réparations, assurances,...)	16 700	Excédent antérieur reporté	8 972
Charges de personnel	18 000	Prestation de service (facturation aux familles)	8 528
Divers	1 300	Subventions (Commune et Conseil général)	18 500
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>36 000</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>36 000</b>

## BUDGET ASSAINISSEMENT PRIMITIF 2009

## EXPLOITATION

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général (entretien, maintenance, réparation,...)	59 000	Subventions	7 000
Dotations aux amortissements	26 600	Impôts et taxes	104 000
Virement section investissement	105 000	Excédent antérieur reporté	114 907
Divers	35 307	Divers (Excédent 2008 reporté, logements sociaux,...)	
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>225 907</b>	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>225 907</b>

## INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Emprunt en cours	31 907	Versement de la section Exploitation	105 000
Immobilisations corporelles (terrains nus, Install. Techniques, ...)	15 000	Subventions	8 532
Provision station épuration	75 017	Amortissements	26 600
Divers	51 828	Divers	33 620
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>173 752</b>	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>173 752</b>

La loi de finances rectificative pour 2009, portant relance de l'économie permet aux communes de récupérer la TVA un an après avoir réalisé les dépenses d'investissement au lieu de deux ans actuellement. Pour cela, une convention avec le représentant de l'Etat doit être signée dans laquelle la commune s'engage à effectuer des dépenses supérieures de 1 € à la moyenne constatée pendant les quatre derniers exercices tous budgets confondus. Cette dérogation au principe du décalage de deux ans deviendra pérenne dès que les services de la préfecture constateront, au 1er trimestre 2010, que les communes ont respecté leur engagement. Cette convention pour Saint-Martin a été signée après autorisation du Conseil municipal du 20 mars 2009.

## INFORMATION &amp; COMMUNICATION

## Travaux de l'Institut Géographique National

Une mise à jour des bases de données géographiques des fonds cartographiques va être effectuée par l'Institut Géographique National sur le territoire de l'ensemble des communes du département d'Eure-et-Loir.

Un arrêté préfectoral du 12 février 2009, article 1 stipule :

« (...) les géomètres privés opérant pour le compte de l'Institut Géographique National et le personnel qui les aide dans ces travaux, sont autorisés à circuler librement sur le territoire de l'ensemble des communes du département d'Eure-et-Loir, à pénétrer dans les propriétés publiques ou privées, closes ou non closes. »

Merci de leur faire bon accueil.

Suite aux derniers incidents survenus sur le territoire de la commune, nous vous rappelons quelques recommandations préconisées par la Gendarmerie :



**Le temps est l'ennemi des voleurs, découragez-les en compliquant leur tâche !**

## Protégez vos véhicules!

- Verrouillez systématiquement portes et fenêtres de votre véhicule ;
- N'y laissez aucun objet en évidence (GPS, CD, clés, sac à main, téléphone portable, ...);
- Même lors d'un arrêt de courte durée, enlevez la clé de contact et verrouillez les portières ;
- Fermez à clé les portails d'accès à votre propriété ;
- Garez votre véhicule de préférence à l'intérieur de votre propriété ;
- Eclairiez votre jardin en posant un détecteur de présence.

## Protégez votre habitation!

- En cas d'absence prolongée contactez la gendarmerie : un dossier « tranquillité vacances » sera établi ;
- Prévenez un voisin ou une personne de confiance et indiquez la durée de votre absence, un numéro de téléphone où vous joindre ;
- Faites relever votre courrier régulièrement, ne le laissez pas déborder votre boîte aux lettres.

**Brigade de Gendarmerie de Maintenon**

Tél. 02.37.27.23.71